



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} juin 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par le Conseil international des infirmières, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Le Conseil international des infirmières se félicite que des progrès importants aient été accomplis dans la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement et que des millions de vies aient été sauvées dans le cadre des efforts faits à ce titre à l'échelle mondiale. Comme cela a été clairement établi, les infirmières ont joué leur rôle dans l'accomplissement de ces progrès.

En cette période de passage aux objectifs de développement durable, nous tenons à souligner qu'il est nécessaire d'investir plus largement en mettant principalement l'accent sur la promotion de la santé et la prévention des maladies et des autres conditions nuisibles à la santé. Certes l'établissement des objectifs du Millénaire pour le développement a permis de mobiliser des ressources à l'échelon mondial en vue de réduire la mortalité liée aux maladies ciblées et dans des groupes particuliers, mais cette approche a montré ses déficiences, telles que le redoublement et la fragmentation des services. Alors que les pays intensifient leurs efforts en vue d'assurer une couverture sanitaire universelle, il est clairement nécessaire de mettre en place des systèmes de soins de santé solides et dotés d'équipements et d'effectifs adéquats pour fournir des services de santé de qualité à toutes les personnes dans le besoin.

De plus, le Conseil international des infirmières appuie les mesures intersectorielles dans le domaine de la santé. Les infirmières sont en première ligne pour faire face à toute une gamme de problèmes sanitaires dus à des facteurs qui ne sont pas du ressort du secteur de la santé. Nous considérons que la santé doit être prise en compte pour atteindre des objectifs en dehors du secteur de la santé, concernant notamment la pauvreté, la nutrition, l'eau et l'assainissement, l'environnement, l'éducation, les droits de l'homme, la problématique hommes-femmes et l'équité, la réduction des risques de catastrophe et les transports.

Les infirmières apportent des contributions à la réalisation des objectifs de développement mondiaux à la fois au niveau de la fourniture des soins et dans le cadre de la prise de décisions. En tant que prestataires de services de santé de premier plan, les infirmières peuvent fournir des données quantitatives et qualitatives qui servent à élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits. Pour assurer un passage sans heurt des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable et pour maintenir la dynamique déjà créée et accélérer les efforts visant à réaliser la santé pour tous, le Conseil international des infirmières encourage la participation des infirmières à la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques sanitaires et autres au niveau national, régional et international.
